Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 62

Artikel: Consultations conjugales et familiales : (suite de la page 1)

Autor: Laporte, Jacqueline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allô la ville, ici la campagne

En cas d'absence...

Une vaste étude faite par le Mouvement international des jeunesses agricoles et rurales catholiques, et que vient d'éditer la Communauté économique européenne, est cruellement révélatrice sur l'état d'esprit de nos jeunes ruraux et éclaire d'un jour nouveau quelques aspects de leurs préoccupations.

En détaillant chiffres et graphiques, on mesure à quel point cette enquête, menée dans les dix pays de la CEE, est un signal d'alarme qui devrait émouvoir les pouvoirs publics et les inciter à prendre des mesures urgentes tant sur le plan professionnel que social si l'on désire maintenir à sa terre la génération montante.

FIDÈLE A LA TERRE ? 39 % de « NON »

La conviction majeure que l'on retire à la lecture de cette publication est qu'aucun problème, qu'aucune question que se posent ces jeunes ne sont particuliers à un pays, mais que, d'un bout à l'autre de la Communauté économique européenne, la génération montante se trouve aux prises avec d'insolubles problèmes de politique sociale.

Lorsque plus de 39 % des jeunes ruraux répondent « non » à la question : « Resterez-vous dans une exploitation agricole ? » (alors que le 28 % sont restés sans réponse...), il m'apparaît utile d'analyser aujourd'hui une des raisons profondes de ces défections.

UN INDIVIDUALISME FAROUCHE QUI MÈNE A UNE DOULOUREUSE SOLITUDE...

La raison cardinale qu'évoquent ces jeunes gens et jeunes filles (âgés de 18 à 25 ans) est cette douloureuse solitude dans laquelle se débat le couple paysan et son accablement devant une tâche dépassant son potentiel de forces.

Si l'agriculteur peut, dans une certaine mesure, suppléer à un manque de personnel en mécanisant au maximum son exploitation, la paysanne se débat dans le secteur qu'elle administre avec la seule collaboration de ses deux bras aidés par quelques appareils électroménagers.

De plus en plus rares sont les jeunes volontaires qui acceptent de passer une année dans un foyer paysan.

« Ménage de campagne s'abstenir » précisent bien souvent les demandes d'emploi.

Par l'autonomie que le jeune ménage s'est octroyée, il a perdu l'aide complaisante et bénévole de la génération précédente. La jeune paysanne se veut reine et maîtresse chez elle, mais trop souvent elle se découvre reine d'un royaume sans sujets.

Dès lors, à qui s'adresser en cas d'absence ou de maladie ? Où trouver l'aide efficace et compétente qui viendra dépanner ou remplacer ?

LA STRUCTURE ET L'ESPRIT ONT CHANGÉ...

La structure même de nos villages agricoles s'est modifiée. La population paysanne se voit minorisée dans des lieux où régnait autrefois cet esprit communautaire, un rien trop familier mais au dévouement spontané et inconditionnel. C'était l'époque où l'on se « tendait des coups de mains »... Aujourd'hui, les jeunes travaillent en ville et se retranchent derrière une polie indifférence.

Par ailleurs, la disparition de la petite exploitation agricole a eu pour conséquence directe de priver l'agriculture de main-d'œuvre auxiliaire. La famille du petit paysan, souvent nombreuse, se louait volontiers : travaux en forêt ou charrois occupaient ces aides occasionnels.

C'était cette lointaine époque où il était facile — et de bon aloi — aux riches fermières d'embaucher cinq ou six femmes pour leur lessive annuelle.

Ces temps étant irrévocablement passés, vers quelle solution se tourner ?

ET LES AIDES FAMILIALES ?

Je vous entends rétorquer : « Et les aides familiales ? ».

Dans ce domaine-là, un réel effort a été fait : actuellement, plus de cent aides familiales sont en fonction en Suisse romande. Mais si, de ce chiffre, on soustrait les quarante aides en service à Genève, dix à Fribourg et les douze à Neuchâtel, on réalisera que ces services ne touchent guère de régions rurales.

Si nos paysannes réalisaient l'influence qu'aurait dans les Conseils généraux de nos communes rurales une participation féminine plus dense, elles verraient l'aboutissement de réalisations sociales dont elles seraient les diplomates instigatrices et les premières bénéficiaires.

« PERSONNE POUR ME DÉPANNER... »

Mais, en attendant, que faire lorsque semblable missive vous parvient, SOS d'une autre femme dont on partage la condition de paysanne ?

Je me permets de vous écrire pour vous citer mon cas qui relève d'un caractère social quasi insoluble à résoudre. Mon mari est paysan. Nous sommes seuls tous les deux avec six enfants et quarante poses. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu arriver à trouver une aide. Je me débrouille aussi bien que possible, malgré l'âge de mes enfants : 12 ans, 7 ans, 6 ans, deux de 4 ans et 16 mois. Mais où l'ennui devient terrible, c'est que j'attends un bébé pour la fin du mois et que je ne peux absolument trouver personne pour me dépanner quinze jours. Il me faudrait une bonne volonté pour venir faire la cuisine pendant ce temps.

... Mon inquiétude est grande et le temps presse maintenant...

Cette lettre était datée du 11.

Le 23, un petit garçon naissait.

ET POURQUOI PAS CHEZ NOUS ?

Mon interlocutrice était une paysanne de Haute-Savoie, mère de trois jeunes enfants et représentante de la Fédération des jeunes exploitants de son département. Son activité extra-professionnelle l'obligeait à de nombreux déplacements et de fréquentes absences.

A mon étonnement de la savoir sans aucune aide de ménage, elle m'explique avoir recours périodiquement à l'assistance d'une élève d'une école sociale.

En effet, certaines institutions de son pays prévoient un programme assez souple qui permet aux élèves d'accepter, en tous temps, un dépannage familial, compté comme période de pratique.

Nos écoles d'aides familiales, de jardinières d'enfants, d'assistantes sociales ne pourraient-elles pas repenser leur programme et y réserver une petite place à l'imprévisible pour qu'aucun appel de femme — paysanne ou citadine — reste sans écho ?

Ce serait un geste d'humanité.

Yv. Bastardot

Consultations conjugales et familiales

(Suite de la page 1)

sultations conjugales et familiales que, à côté de leur action auprès de ces couples, il devenait urgent d'en entreprendre une auprès des **futurs** couples ; c'est ainsi que sont nés les

COURS DE PRÉPARATION AU MARIAGE

Ceux-ci sont directement dépendant des Offices de consultation. Les « inventeurs » de ces cours partent de données toutes pratiques et soulignent tout d'abord le **besoin** d'une telle préparation : le fait que l'indissolubilité du mariage n'est plus prise au sérieux et qu'il faut aider les jeunes gens à s'adapter l'un à l'autre, le fait que le « modèle » de mariage a changé et que les activités personnelles de la femme ont une grande répercussion sur sa notion d'épouse et de mère, l'abaissement, d'une manière générale, de l'âge du mariage et l'accroissement des mariages « mixtes » (ce terme pris non seulement sur le plan des confessions, mais aussi des classes, nationalités, cultures et races) ; bref, le mariage apparaît comme discrédité, l'opinion publique considère le divorce non comme le drame qu'il est, mais comme un avatar parmi d'autres, et les jeunes baignent dans cette atmosphère.

Chez les fiancés, un changement d'optique et de comportement se révèle nécessaire avant le jour du mariage, il faut les aider à communiquer réellement l'un avec l'autre, à devenir solidaire l'un de l'autre, à apercevoir et ébaucher l'unité de leur personnalité adulte. Tout ce travail intense ne peut être accompli que par eux-mêmes, c'est dire que, si les cours de préparation entendent les y aider, ils n'utilisent pour ce faire aucune baguette magique mais les mettent en face des problèmes et les outillent pour y faire face. Il s'agit, en effet, d'une **formation** et non d'une simple information.

La **méthode** employée varie peu d'un organisme à l'autre. Il s'agit, et c'est une formule qui a fait ses preuves, d'une équipe spécialement préparée, formée de couples qui invitent un certain nombre de fiancés pour une session de plusieurs rencontres (cinq fois un soir par semaine, ou bien deux soirées et un dimanche) où sont abordés les différents sujets qui les concernent ; parmi les responsables de l'équipe se trouvent un médecin, un juriste, un psychologue, en général un prêtre ou un pasteur.

Voici l'essentiel des sujets abordés : les fiançailles, le mariage et la vie sexuelle, la régulation des naissances, paternité et maternité, l'harmonie psychologique du couple, questions juridiques posées par le mariage, problèmes financiers du ménage. Il faut ajouter à ces sujets, dans les cours tant catholiques que protestants, le sens du mariage chrétien, le sens des autres et la mission du foyer à leur égard, le problème des mariages mixtes.

Les rencontres sont conçues de manière à amorcer des entretiens véritables avec les invités, et aussi entre eux. Récemment, un jeune ménage nous disait toute sa joie de cet « apprentissage » en commun auquel il s'était d'ailleurs rendu avec quelque méfiance (réaction bien compréhensible). Et que dire de ce ménage d'équipiers responsables qui estime s'être enrichit lui-même dans cette approche de ceux qu'il enseigne ? Mais il faut maintenant définir le travail des consultations conjugales et familiales.

CONSULTATIONS CONJUGALES ET FAMILIALES

Elles consistent à soigner ou, mieux, à prévenir si possible la désharmonie conjugale. Ces consultations se pratiquent selon différentes formules ; elles sont données soit par un médecin psychiatre chrétien qui y consacre tout son temps, soit par un ecclésiastique travaillant en équipe avec des collaborateurs spécialisés, soit encore par une équipe de conseillères poursuivant régulièrement leur formation sous forme de groupes de travail, et dont les ecclésiastiques ne sont, éventuellement, que membres au même titre que les autres. Une autre forme, encore, est celle de l'**Etat de Bâle,** où chaque couple qui introduit une demande en divorce est tenu de passer devant le Conseil conjugal officiel.

Mais lorsque les conjoints sont déjà sur un pied de guerre juridique, il est évidemment bien tard pour agir ; les responsables des consultations s'accordent tous pour recommander que les couples s'adressent à eux lors des premières difficultés, quand le lien conjugal est encore sain. Naturellement, tous les responsables et conseillers sont liés par le secret professionnel le plus absolu, tant à l'égard des tiers que de l'un ou de l'autre conjoint.

La difficulté profonde de l'Office est qu'en général le consultant est à la recherche d'une espèce de recette, de formule agissant d'elle-même, pour sauver une situation détériorée ; il n'est, en général pas, ce consultant, disposé à réfléchir et à prendre en mains la situation en adulte ; c'est bien là-dessus qu'insiste le professeur David Mace, président de l'Union internationale des organismes familiaux : on ne peut trouver une solution à son problème qu'en le comprenant, puis en faisant appel à ses plus profondes ressources intérieures pour y faire face. Le conseiller n'assume rien à la place du consultant, il n'a pas à le faire et lui rendrait par là le plus mauvais service ; son rôle est de créer les conditions dans lesquelles le consultant pourra décider lui-même ; son rôle, c'est d'épauler.

L'importance donnée à l'autonomie personnelle peut amener tout individu à assumer — peut-être pour la première fois — sa vie personnelle et sa vie liée à celle de son conjoint.

C'est à dessein que nous avons consacré, **dans ce journal,** quelques colonnes à cette nouvelle forme de service social que sont les Offices de consultations conjugales et familiales : qui est placé mieux que nous, les femmes, pour en découvrir la nécessité ? Nous devons les faire connaître, aiguiller vers eux et les futurs ménages pour leur formation, et les ménages en difficulté pour reformation, une reprise en mains objective et compétente de la situation. Mieux encore, nous devons, dans la mesure de nos moyens, travailler à multiplier chez nous le nombre de ces offices, et chercher à discerner dans notre entourage les personnes qualifiées pouvant être préparées à ce service et l'accomplir avec amour et clairvoyance. C'est là un aspect parmi d'autres de notre vocation de solidarité.

Jacqueline Laporte

Lire la suite de nos informations romandes en page 4.

La femme danoise

(Suite de la page 1)

le but de devenir professeurs, monitrices de jeunes, assistantes sociales de prison, etc., mais aucune femme n'avait encore pu être ordonnée.

Ce devait être **Helga Jensen,** une jeune femme de Skive, petite ville du Jutland, qui devait ouvrir la voie. Son évêque fut précisément celui qui maintint le plus longtemps son opposition à l'ordination des femmes pasteurs, mais l'intelligente théologienne reçut tant de marques de sympathie du pays entier qu'elle tint bon. Maintenant, elle est à la tête d'une paroisse de Skive, et elle a été suivie rapidement par d'autres femmes pasteurs dans les différentes parties du pays. Disons tout de suite que cette évolution est tout simplement un signe des temps et sans rapport avec ce fait que la suprême autorité religieuse du Danemark, le ministre des cultes, est elle aussi une femme.

Les femmes ministres

Le ministre des cultes, **Mme Bodil Koch,** épouse d'un professeur de théologie et mère de famille, n'est pas la seule à occuper une place de premier plan dans la vie politique danoise. Déjà de 1924 à 1926, le Danemark eut sa première femme ministre, l'historien Nina Bang, qui fut ministre de l'éducation nationale.

Depuis 1947, il y a toujours au moins une femme dans chaque gouvernement, d'abord ce fut **Mme Fanny Jensen,** une ouvrière au grand cœur, dont les attributions s'étendait aux problèmes de la femme et du foyer. Il y eut ensuite **Mme Helga Pedersen,** un juriste doué qui remplit maintenant les fonctions de magistrat, et une femme ministre du commerce, celle qui peut-être acquit le plus de notoriété en dehors des frontières du pays : **Mme Lis Groes ;** elle était une figure de proue du féminisme quand elle fut invitée à entrer au gouvernement, mais son immense popularité parmi ses consœurs tient sans doute aussi à ce quelle est la mère de neuf enfants.

A l'armée

La voie qui conduit aux fonctions d'officier supérieur n'est pas encore ouverte à la femme danoise, mais... Dès aujourd'hui, les femmes peuvent en tout cas occuper de hautes charges dans des unités militaires, au service des différentes armées, de terre, de mer et de l'air, et elles y reçoivent les soldes prévues pour les hommes dans les postes correspondants.

Un journal américain a écrit récemment que les femmes danoises peuvent arriver à toutes les situations, excepté celle de pilote, mais ici aussi une évolution s'est produite. La compagnie scandinave de navigation SAS, a annoncé que, si une femme pilote pleinement qualifiée se présentait, sa demande serait examinée avec la plus bienveillante attention ; il n'en est pas moins vrai qu'on n'a aucune raison de penser que d'ici peu ce seront des femmes qui prendront les commandes des avions de ligne.

Les autorités de l'aviation danoise n'ont toutefois pas voulu manquer de laisser une porte ouverte : il y a quelques années, des lois sur la navigation aérienne ont été modifiées, et une formule inattendue vient donner du piquant à la sécheresse traditionnelle des textes juridiques. On y énonce les infirmités dont un pilote ne peut pas souffrir : évanouissement, épilepsie, crampes, etc., et tout à la fin on ajoute que **la grossesse rend impropre à conduire un appareil aérien.**

Une reine sur le trône

En parlant de femmes occupant des postes élevés, nous pensons avant tout, au Danemark, à l'héritière du trône, la fille aînée de nos souverains, **la princesse Margrethe.** La constitution du royaume, qui ne peut être changée qu'à la suite d'un référendum, a été modifiée en 1953 sur plusieurs points, et parmi ceux-ci la succession au trône.

Le roi Frederik IX et **la reine Ingrid** n'avaient pas de fils ; mais ce n'est pas tant l'affection portée aux trois filles du roi, jolies et bien douées, qui rendit populaire le changement de la constitution, que simplement la conviction que le temps était passé d'une disposition constitutionnelle selon laquelle la succession au trône était réservée **aux hommes. Cette disposition allait tout simplement à l'encontre des convictions danoises d'aujourd'hui.**

Le Danemark n'a plus eu de reines régnantes depuis la mort, en 1412, de la **reine Margrethe,** une souveraine énergique et entreprenante. Quand la loi fondamentale fut promulguée le 5 juin 1849 comme première constitution libre, il ne vint certainement à l'idée de personne qu'un jour une femme devrait monter sur le trône du Danemark. Ce n'est que cent ans plus tard que l'on comprit qu'il serait peut-être raisonnable de tenir compte des **filles du roi.** C'est pourquoi la majorité vota pour le changement de la loi de succession au trône, et c'est ainsi que finalement le Danemark aura de nouveau, après plus de cinq siècles, une nouvelle reine Margrethe.

Nous ne terminerons pas cet article sans ajouter que des femmes danoises montrent aussi leur valeur dans le service diplomatique. Les lecteurs de ce journal n'ignorent pas que le Danemark a comme ambassadeur en Suisse **Mme Bodil Begtrup.**

Ellen Christensen